



bac Blanquer p. 4

L'US

UNIVERSITÉ SYNDICALISTE



retraites p. 7

L'Université Syndicaliste, le journal du Syndicat national des enseignements de second degré — numéro 789 du 28 août 2019



L'édito

Reprendre la main

L'été est la période du *mercato*, même dans l'Éducation nationale. Dans les académies, la nomination de sept nouveaux recteurs en plein cœur de l'été sonne comme une reprise en main dans la perspective d'une rentrée à haut risque. La nomination d'Edouard Geoffroy, jusqu'ici DGRH, au poste de DGESCO, c'est-à-dire comme numéro 2 du ministère, n'est pas anodine. Elle intervient dans un contexte de renvoi constant au local : l'autonomie des établissements est l'alpha et l'oméga des dernières réformes (collège et lycée) mais aussi de la gestion des personnels avec la fin du paritarisme. Une figure émerge de ce nouveau puzzle, celle du chef d'établissement, c'est donc sans surprise que le désormais ex-DGRH chapeaute la mise en place de ce nouvel édifice dangereux pour les personnels et le service public. Quant à la priorité à l'Éducation, il faudrait qu'elle se traduise dans les budgets : la dépense d'éducation baisse et fait passer la France à la remorque des pays européens qui, pourtant, connaissent une démographie moins dynamique que la nôtre.

La rentrée 2019 va être compliquée (augmentation des effectifs, notamment en collège, réforme du lycée, nouveaux programmes...) et des dossiers cruciaux n'ont toujours pas été traités comme celui des salaires. Après une année qui a vu les personnels se mobiliser avec le SNES-FSU sous des formes variées, au point d'enfoncer un coin dans la communication du ministre

et de le pousser à montrer son vrai visage, l'heure est à la reprise de l'action !



Frédérique Rolet, secrétaire générale

rentrée 2019

Changement de ton. Peu crédible !



Rentrée tendue en collège par la croissance des effectifs et en lycée par la mise en application de la réforme qui prendra deux ans. Le ministre annonce vouloir renouer le contact avec la profession et ses syndicats pour « déminer la rentrée » dit la presse...

Après un été gouvernemental sans surprise, une rentrée syndicale offensive.

L'année scolaire s'est terminée dans le chaos d'une session du baccalauréat qui restera dans les annales, en particulier en raison du comportement du ministre qui, après avoir refusé tout dialogue, a fustigé les collègues protestant contre ses réformes et n'a pas hésité à imposer des conditions de délibération aux frontières de la légalité.

La frénésie communicante du gouvernement n'a pas pris de vacances : partenariat rémunéré avec des youtubers pour vanter les mérites du très contesté Service national universel (SNU), glorification de la baisse des chiffres du chômage, masquant la réalité des radiations de

chômeurs, cette communication à outrance a atteint des sommets d'indécence après la découverte du corps de Steve Maia Caniço : le Premier ministre s'est abrité derrière les conclusions opportunes et partiales de l'IGPN, alors même que la mort de Steve s'explique par l'application d'une doctrine de maintien de l'ordre particulièrement brutale.

Tous concernés

Mais derrière la communication, pas de changement de cap : il s'agit bien de remettre en cause les fondements de notre modèle social. La réforme de l'assurance chômage, la publication de la loi Fonction publique, le rapport Delevoye (retraites) le montrent : les principes de solidarité et d'égalité sont vus comme des obstacles qu'il faut abattre.

Conscient cependant que le climat social est loin d'être apaisé comme en

témoignent les nombreux appels à la mobilisation déjà actés (agriculteurs particulièrement touchés par le CETA, urgentistes, gilets jaunes, journées du 21 septembre à l'appel de FO sur les retraites, du 24 à l'appel de la CGT et SUD Rail...), le gouvernement entend jouer la montre sur certains dossiers explosifs, reportant ainsi après les municipales les négociations sur le projet de loi sur les retraites, et affiche une volonté de changement de méthode, censée privilégier l'écoute et la concertation.

Or, ce sont des mesures de justice et non de belles paroles dont a besoin notre société. L'épisode de Rugey n'a fait qu'accroître la défiance des citoyens envers l'action politique. Seuls les maires échappent à cette défiance. La conscience des inégalités croissantes

est bien ancrée et le lyrisme sur les discussions du G7 ne trompe personne : aucune mesure de justice fiscale, sociale et environnementale n'est envisagée.

Sur la Fonction publique comme l'éducation, le SNES et la FSU entendent continuer à travailler à des propositions guidées par l'intérêt général, à revenir

diquer des améliorations pour la Fonction publique et les personnels, à imposer des discussions pour une autre réforme du lycée et du baccalauréat. Les préavis de grève déposés pour la période de rentrée et l'appel à utiliser l'heure d'information syndicale doivent être l'occasion pour les collègues de faire l'inventaire des problèmes constatés dans l'établissement et de débattre des modalités d'action à mettre en œuvre. ■ Frédérique Rolet

Le climat social est loin d'être apaisé

POUVOIR D'ACHAT INSUFFISANT / REVALORISATION TOUJOURS REPOUSSÉE / DÉGRADATION DES PENSIONS DE RETRAITE



SALAIRES ET RETRAITES SE PRÉPARER À L'ACTION



L'agenda du SNES-FSU

instances

- **Le 28 août** → **Rentrée syndicale**
Bureau national du SNES-FSU
- **Le 5 septembre** → **CHSCT**
Au programme, l'amiante, les effets de la réforme de la voie professionnelle sur les conditions de travail des personnels, les méthodes de management dans les services et les établissements.
- **Les 9 et 10 septembre** → **CSEE**
Réunion du Comité enseignement supérieur et recherche du Comité syndical européen de l'éducation à Bruxelles.
- **Les 11 et 12 septembre**
→ **SNES-FSU Conseil national**

audiences et groupes de travail

- **Le 23 août** → **Rue de Grenelle**
Le SNES-FSU reçu en audience par le ministre.
- **Le 26 août** → **Rue de Grenelle**
La FSU reçue en audience par le ministre J.-M. Blanquer.
- **Le 28 août** → **DGESco**
Le SNES-FSU reçu en audience à la Direction générale de l'enseignement scolaire par son

nouveau directeur, E. Geffray, nommé en juillet, sur la rentrée et divers sujets.

- **Le 5 septembre** → **Fonction publique**
Présentation de l'agenda social aux organisations syndicales par Oliver Dussopt, secrétaire d'État chargé de la Fonction publique.
- **Le 11 septembre** → **DGESco**
Concertation sur les contenus des notes de service pour les épreuves du baccalauréat et le grand oral.

stages et colloques

- **Les 27 et 28 août** → **Rassemblement**
Université d'été éducation (UEE) en lutte à la Cartoucherie de Vincennes. Le SNES-FSU apporte son soutien et sa participation à cette initiative issue des collectifs et des luttes contre les réformes Blanquer. Débats, projections, assemblées, concerts...
- **Le 13 septembre** → **Débat**
Intervention de Bernadette Groison, secrétaire générale de la FSU, à la table ronde « services publics » dans le cadre de la Fête de l'Humanité à 18 heures.

- **Les 16 et 17 septembre** → **CSEE**
Conférence du CSEE sur questions d'égalité dans l'éducation à Bucarest



paritarisme

- **Le 24 septembre** → **Agrégés**
CAPN examen des refus de titularisation

action

- **Le 29 août** → **Communication**
Conférence de presse de rentrée du SNES-FSU
- **Le 30 août** → **Prérentrée**
Les militants du SNES-FSU (S2, S3, S4) sont dans leur établissement (tous les responsables et élus du SNES-FSU sont en charge d'enseignements).
- **Le 3 septembre** → **Intersyndicale**
Réunion des fédérations et des confédérations syndicales à l'invitation de la CGT, pour préparer l'action interprofessionnelle.
- **Le 5 septembre** → **Intersyndicale**
Réunion des fédérations de fonctionnaires pour préparer l'action dans la Fonction publique.

9^e congrès de la FSU À vos marques !

Le 9^e congrès national de la FSU se déroulera à Clermont-Ferrand du 9 au 13 décembre.

C'est l'aboutissement d'un long processus de débats et de votes auxquels toutes et tous les adhérents sont invités à participer, au sein du SNES dans leur S1 et à la FSU dans leur section départementale. Une large participation est la garantie du fonctionnement démocratique de l'organisation.

En septembre et octobre : chacune et chacun vote ! Les votes à bulletin secret se dérouleront du 20 septembre au 11 octobre.

Les adhérents se prononcent sur le rapport national d'activité (voir *POUR* n° 218) et sur l'orientation de la FSU (la répartition en tendances dans les instances nationales).

Novembre : débat, réflexion, propositions ! Les congrès départementaux se dérouleront entre le 4 et le 30 novembre. En amont, les débats auront lieu au SNES-FSU, dans les sections d'établissement (S1) et départementales (S2).

Les textes publiés dans *POUR* n° 29 servent de base à ces débats. Chaque congrès départemental désignera les délégués au congrès national.

Les délégués SNES-FSU dans les congrès départementaux FSU seront porteurs des mandats du SNES et de la parole des adhérents. Organiser des réunions SNES-FSU dans l'établissement à partir des textes préparatoires permettra de débattre des revendications à porter, du rôle du syndicalisme, de l'avenir et du projet de la FSU.

Les adhérents du SNES-FSU profiteront aussi de la rentrée pour nouer des échanges avec les adhérents des autres syndicats de la FSU présents dans leur établissement. ■ Magalie Espinasse



Les enjeux des débats

Le Congrès de la FSU aura à décider d'orientations décisives pour les trois années à venir.

Première fédération de l'Éducation, deuxième de la Fonction publique d'État, en progression dans la Fonction publique territoriale, force militante majeure mobilisant tant au niveau interprofessionnel que dans les différents secteurs où elle est représentée, la FSU est une organisation qui compte dans le paysage social. Son 9^e congrès sera particulièrement scruté dans un contexte de relative confusion politique qui fait émerger des luttes qui, pour partie, échappent aux forces syndicales.

Élaborer des revendications

Les enjeux sont de taille. La FSU a mis au centre de ses combats la promotion d'un modèle social solidaire particulièrement mis à mal aujourd'hui par les réformes libérales.

La FSU fait en particulier de l'Éducation un enjeu de société majeur. Les discussions sur son projet éducatif auront lieu dans le cadre du thème 1 du congrès avec, en toile de fond, les renoncements actuels à l'école pour tous qui se traduisent par exemple dans le second degré par la mise en œuvre des réformes du lycée et du bac. Dans le thème 2 seront débattues les

propositions et revendications en matière d'organisation et de fonctionnement des services publics et les revendications salariales et statutaires que nous devons porter au cours des trois prochaines années.

Dans le thème 3, la question globale des alternatives et du projet de société sera posée. Une place particulière sera faite à la question des retraites puisque nous serons en plein débat sur le projet de réforme.

Enfin, la stratégie syndicale à mettre en œuvre dans ce contexte si particulier se discutera dans le 4^e et dernier thème : comment faire vivre ce syndicalisme que nous voulons, fait, tout à la fois, de propositions, de négociations et d'actions dans une période où l'action collective en général et le rôle des organisations syndicales en particulier est souvent mis en cause.

Les questions de fonctionnement et de modalités d'actions seront interrogées, tout comme le rapport au politique, sans quoi nos propositions manquent de relais. C'est enfin la question de la nécessaire unification syndicale qui devra être discutée tant on voit bien que la division nuit à l'efficacité.

Le Congrès et le travail préparatoire dans lequel tous les syndiqués peuvent s'impliquer sont un moment privilégié d'élaboration des revendications, des propositions et de la réflexion sur l'avenir du syndicalisme en général et de la FSU en particulier. ■ Benoît Teste



Publicité

casden La banque coopérative de la Fonction publique

Isabella, Ophélie, Gilles, Fatoumata

COMME NOUS, NOTRE BANQUE MISE SUR LE COLLECTIF

#notrepointcommun

Découvrez la CASDEN, la banque coopérative de la Fonction publique. Elle a créé un système inédit d'épargne à Points[®] : l'épargne de tous permet à chacun de réaliser ses projets.

Tous fonctionnaires au service du collectif

Les Points cumulés dans le cadre du Programme S23 CASDEN sont comptabilisés chaque fin de mois.

loi FP Défense du statut, un combat devant nous

La loi dite de « transformation de la Fonction publique » votée en juillet par le Parlement fait voler en éclats une série de dispositions statutaires.



Une Fonction publique à statut protège le citoyen du clientélisme, des groupes de pression, de la corruption... qui gangrène nombre d'États dans le monde. La défense du statut ne concerne pas seulement les fonctionnaires.

La loi votée, les conditions de son application sont encore en débat et dépendront des résistances que nous saurons opposer sur le terrain.

Le statut, loin d'être un quelconque « privilège » des agents publics, est en réalité une protection des citoyens et de la société contre les intérêts privés : grâce au statut, l'enseignant n'est pas subordonné aux intérêts particuliers d'une collectivité, d'un groupe de pression de quelque nature que ce soit, d'un pouvoir économique ou politique local. Qu'en sera-t-il si c'est désormais un manager local qui recrute et décide des promotions en toute opacité ? Et comment assurer la continuité de l'action éducative avec des personnels non titulaires, c'est-à-dire qui n'ont aucune pérennité et qui sont considérés comme des salariés jetables ?

Des instances vidées

Les commissions paritaires perdent la compétence « mutations » dès le 1^{er} janvier 2020, et leur compétence sur les promotions et avancements à partir des décisions prononcées au titre de l'année 2021. Les CHSCT et les CT sont fusionnés en 2022 dans une instance unique et dès maintenant, la compétence « hygiène, sécurité et conditions de travail » qui est celle des actuels CHSCT est affaiblie. Ces mesures sont destinées à réduire les droits des

personnels et à faire taire leurs représentants. Mais la bataille pour la transparence sur les actes de gestion ne fait que commencer. Le SNES-FSU continuera à renseigner et conseiller les collègues en amont de leurs demandes. Il le fera fort de l'expertise de ses militants mais aussi en s'appuyant sur le maintien de la compétence des comités techniques, où les élus de la FSU sont majoritaires, sur la définition des « lignes directrices de gestion ». D'autre part, malgré le nouveau cadre réglementaire, le SNES-FSU œuvrera pour contraindre l'administration au maximum de transparence sur les décisions prises et fera donc tout pour

défendre un traitement équitable des collègues, au besoin en les conseillant sur les nouvelles voies de recours.

Le recours aux contractuels est « facilité » dans la loi avec l'objectif de tarifier, à plus ou moins long terme, le recrutement de personnel statutaire. Nouveauté de la loi : une indemnité de fin de contrat, sur le modèle de la prime de précarité dans le privé, serait versée pour les contrats de moins de douze mois. Cette prime ne saurait justifier le recours à la précarité, néanmoins nous ferons tout pour que son montant en renchérisse le recours. Le gouvernement parle pour l'instant de 10 % des sommes perçues pendant la durée du contrat

mais ce point n'est pas arbitré. Un décret doit en fixer les modalités et la date d'entrée en vigueur, elle ne sera donc pas effective à cette rentrée.

De très nombreux autres points relèvent de la rédaction de décrets et ordonnances et s'articuleront avec la loi Blanquer dite « pour une école de la confiance » : obligation de formation y compris pendant les congés, obligation de détachement dans le privé en cas d'externalisation du service, organisations spécifiques du temps de travail remises en cause en particulier pour les CPE et les Psy-ÉN, protection sociale complémentaire des agents publics, réforme des instances médicales, instauration d'une rémunération « au mérite », etc. La liste est longue. L'intervention des personnels sera déterminante. ■ Benoît Teste

Des mesures destinées à réduire les droits des personnels

Psy-ÉN Quel avenir pour l'orientation ?

La Loi « avenir professionnel » promulguée en septembre 2018 est une véritable régression.

Elle donne de nouvelles compétences aux Régions en matière d'information sur les formations et les métiers, et acte le transfert de 200 emplois des DRONISEP aux régions mais la suppression des CIO n'y figure pas. En octobre 2018, le MEN confie à N. Mons et P. Charvet une mission dont les termes étaient déjà inquiétants pour l'avenir du service public d'orientation de l'Éducation nationale. La mission devenue Charvet, Lugnier, Lacroix, donne lieu au rapport « Refonder l'orientation, un enjeu État régions » présenté le 26 juin. Le MEN conscient de l'opposition des personnels et privilégiant les discussions avec « Régions de France », a tout fait pour retarder sa publication et annoncer la réforme de l'orientation. C'est à l'automne 2019 que J.-M. Blanquer tranchera parmi les 27 préconisations du rapport.

Que dit ce rapport ?

Il organise le démantèlement du service public d'orientation de l'Éducation nationale :

- transfert de 200 emplois des DRONISEP aux Régions ;
- création de Délégation régionale académique à l'orientation dans chaque rectorat de Région académique ;
- suppression des CIO et affectation des Psy-ÉN dans certains CDI, transférés en Biblio-Lab pour les rappo-

cher des élèves et des équipes et les placer sous l'autorité fonctionnelle des chefs d'établissement. Cette mesure ne rapprochera pas davantage les Psy-ÉN des établissements et des élèves, les effectifs à leur charge restant inchangés. La disparition des CIO fragilisera au contraire les équipes et le public n'aura plus de lieu d'accueil de proximité. ► création d'une certification en orientation pour les enseignants et d'une habilitation pour les CPE, qui auront la charge de coordonner leurs collègues et de mettre en place les actions d'information de la Région.

Entrée massive de services marchands

Le SNES-FSU a clairement exprimé son opposition à cette mesure : c'est un transfert des missions des Psy-ÉN et DCIO, et elle a des répercussions sur les missions de tous les personnels !

Toutes ces préconisations affaiblissent le secteur public et préfigurent la libéralisation de l'orientation avec une entrée massive de services marchands pour les élèves et les familles, et des branches professionnelles dans les établissements. C'est une orientation de l'acceptation et de l'assignation qui s'annonce. Il ne s'agit donc pas de mesures pour mieux accompagner les élèves mais des préconisations pour assujettir leurs projets aux besoins économiques locaux. On comprend mieux pourquoi le MEN choisirait des référents en orientation plutôt que des psychologues, travaillant auprès des collégiens et lycéens pour leur épanouissement et leur réussite scolaire ! Le SNES-FSU combattra toutes ces mesures d'affaiblissement du service public d'orientation de l'Éducation nationale. ■ Géraldine Duriez

recrutements 2019

Moins de lauréats, plus de postes non pourvus

Le ministre prétend tout faire pour augmenter le vivier des candidats aux concours. Or, il baisse depuis deux ans le nombre de postes offerts. Il y a loin de la coupe aux lèvres.

Le nombre de postes aux concours de recrutement des enseignants du second degré a baissé de 1 560 à la session 2018 puis de 400 en 2019. L'effet est immédiat : depuis deux ans le nombre d'inscrits régresse (-3,29 % entre les sessions 2017 et 2018, et encore -7,2 % pour les inscrits bruts entre les sessions 2018 et 2019).

De moins en moins attractifs

Plus de la moitié des inscrits abandonnent avant les écrits, et ce gâchis a des raisons : jobs alimentaires qui empêchent d'étudier, baisse des postes offerts, fermetures de préparations

universitaires, le ministre voudrait saboter le recrutement par concours qu'il ne s'y prendrait pas autrement !

Après 677 postes non pourvus aux concours externes du second degré à la session 2018, 747 postes ne l'ont pas été à la session 2019 (228 postes au CAPES externe de mathématiques, 100 à celui d'allemand, 82 à celui de lettres classiques, 122 à celui de sciences physiques). De plus, malgré les demandes incessantes du SNES-FSU de constitution de listes complémentaires dans toutes les disciplines afin de pallier systématiquement les désistements des admis à plusieurs concours et les démissions de l'été, rien n'a été fait. Certes, davantage de listes complémentaires ont été ouvertes, mais on est très loin de ce que les textes pres-

crivent. Année après année, ce sous-recrutement creuse le déficit de professeurs sur le terrain. À la rentrée 2019, 34 000 élèves supplémentaires entre-

Si le ministre pense que le recours accru au contrat pourrait être une solution, il se trompe lourdement

ront dans les établissements du second degré et ils auront moins de professeurs formés pour enseigner. De moins en moins d'étudiants se tournent vers les métiers de l'enseignement sans que le ministre prenne les mesures nécessaires. Le soi-disant prérecrutement (AED prépro) a en fait pour objectif d'utiliser des étudiants comme moyens d'enseignement. De plus, la rémunération de début de carrière est nettement insuffisante pour reconnaître la détention d'un master et les conditions de travail se dégradent chaque année un peu plus. Enfin, la faible considération du ministre pour ses agents décourage des étudiants de passer des concours exigeants.

Si le ministre pense que le recours accru au contrat pourrait être une solution, il se trompe lourdement.

Pour de vrais prérecrutements

Pour le SNES-FSU, il est grand temps, au contraire, de sécuriser la continuité et la qualité du service public d'Éducation dû aux élèves en créant de véritables prérecrutements pour étudier sans contrepartie de service, en publiant un plan pluriannuel de recrutement, en créant des aides financières pour les étudiants. La rémunération des enseignants, tout particulièrement des débuts de carrière, doit être fortement revalorisée. Il y a urgence ! ■ Alain Billate

LES CHIFFRES CLÉS DES CONCOURS ENSEIGNANTS EXTERNES (HORS PLP ET EPS) ET DU MOUVEMENT STAGIAIRES 2019

	Session 2017	Session 2018	Session 2019	Évolution 2018-19
Postes offerts avec LC	10 305	8 318	8 042	-3,3 %
Inscrits	73 643	72 648	67 416	-7,2 %
Admis	8 836	7 913	7 408	-6,4 %
Postes non pourvus	1 598 (15,50 %)	677 (6,13 %)	747 (9,28 %)	+10,3 %
Stagiaires affectés second degré	11 002	9 874	9 228	-6,5 %
Nouveaux affectés (hors concours internes et réservés)	8 273	7 480	6 888	-7,9 %

bac Blanquer L'usine à gaz est confirmée

La réforme du baccalauréat avait officiellement pour ambition de simplifier cet examen.

Concrètement, elle met en place une usine à gaz qui va peser lourdement à la fois sur la scolarité des élèves, sur le travail des enseignants, et sur le fonctionnement des lycées.

La session 2021 commence en fait maintenant en Première car les épreuves sont désormais étalées sur tout le cycle terminal, avec la prise en compte des bulletins trimestriels, les épreuves communes de contrôle continu pour les enseignements communs et l'enseignement de spécialité uniquement suivi en Première, ainsi que les épreuves anticipées obligatoires de Français.

Le bac en chantier

Les textes continuent d'affluer pour combler les brèches l'édifice encore incomplet de l'organisation des examens et en clarifier les éléments de mise en œuvre. Après la publication des modalités et de la durée des épreuves communes de contrôle continu et des épreuves anticipées de français, un arrêté daté



Le bac Blanquer soumet les élèves et les enseignants à un régime d'évaluation permanente.

du 22 juillet vient de préciser le cadre des épreuves finales de spécialités et de philosophie en Terminale. Avec le souci quasi exclusif de ne pas rompre avec le schéma actuel, le ministère a choisi de reconduire des modalités existantes pour les épreuves finales malgré la nouveauté des programmes. Dans le même temps et au nom de la simplification administrative, le ministère semble envisager de généraliser la dématérialisation des

corrections de bac et de l'étendre à tous d'ici 2021 et projette même d'appliquer la procédure aux épreuves communes de contrôle continu dès cette année.

Mais quid des contenus et des attendus ? Les épreuves dont des exemples de contenu ont déjà été publiés via quelques sujets zéro, frappent souvent par leur indigence et leur inadéquation aux programmes. Quand disposerons-nous de sujets-types susceptibles de guider l'ajustement du niveau d'exigence ? Quid des modalités de correction ? De rémunération des correcteurs ou des examinateurs, en

particulier quand il s'agit d'évaluer des enseignements pluridisciplinaires et d'épreuves organisées localement ?

Toujours davantage de complexité

C'est dans la même note de service que sont levées certaines ambiguïtés concernant les options, les sections européennes et la mention Discipline non-linguistique (DNL), confirmant au passage la très faible prise en compte de ces enseignements dans la moyenne de l'examen. Concernant l'anonymat des épreuves locales, la gestion des candidats absents, le rôle des conseils de classe et des jurys, les solutions envisagées, déconnectées des réalités, risquent d'engendrer de lourds problèmes de mise en œuvre.

Le grand bazar des épreuves locales

La réforme introduit trois sessions d'épreuves communes de contrôle continu dont le calendrier est à la main des établissements juste contraints par une date butoir de remontée des notes pour harmonisation académique. Non seulement les épreuves n'ont pas systématiquement le même périmètre en Première et en Terminale mais la note de service du 23 juillet 2019 précise qu'elles ont vocation à être organisées sur les heures ordinaires des cours. Il est de plus interdit de les compter dans la moyenne trimestrielle. Le chef d'établissement a la responsabilité de l'organisation

Quel calendrier du bac ?

Le flou qui caractérise le futur examen du baccalauréat persiste d'autant plus que de nouveaux textes vont venir modifier le calendrier des épreuves. Pour intégrer les résultats dans Parcoursup, le ministère prévoit de placer les épreuves de spécialité en mars. Dans cette perspective, les épreuves communes de contrôle continu de Terminale seraient reportées et organisées localement au troisième trimestre.

des épreuves et du choix final de sujets extraits « clé en main » d'une banque numérique, à la fois nationale et publique. Ces épreuves pourraient donc être organisées à des moments différents (jours, semaines), la possibilité d'associer plusieurs lycées pour tout ou partie de ces épreuves, restant ouverte. Une autre note de service est par ailleurs annoncée sur l'usage de la banque de sujets encore à ce jour à l'état embryonnaire.

Les procédures d'évaluation tendent ainsi à occuper tout le temps scolaire et à phagocytter l'espace nécessaire au déploiement des apprentissages. Que devient le métier d'enseignant dans cette conception d'une éducation entièrement placée sous le signe de l'évaluation des individus ? ■ Claire Guéville

lycée Des programmes imposés et inadaptés

Les nouveaux programmes de Seconde et Première s'appliquent dès cette rentrée.

Tronc commun, spécialités, options, nouveaux enseignements : la charge de travail est importante pour les professeurs. Les programmes de Terminale, parus au *Bulletin officiel*, s'appliqueront à la rentrée 2020 (voir *Guide pratique de rentrée*). Les épreuves communes de contrôle continu imposées dès janvier pour la Première vont obliger les professeurs à élaborer des progressions communes (voir l'article ci-dessus) et ne laisseront que peu d'espace pour exercer la liberté pédagogique.

Absence de consultation

La plupart des programmes sont lourds, peu adaptés à la diversité des élèves du lycée, parfois passésistes ou élitistes, avec des choix idéologiques et pédagogiques contestables non débattus avec la profession. Certains contiennent des approximations scientifiques.

Le Conseil supérieur des programmes (CSP) a travaillé dans l'opacité. Le SNES-FSU s'était

procuré les projets de Seconde et les avait soumis à la profession pour débats et améliorations ; il s'était attiré les foudres du CSP qui avait alors interdit toute transmission de documents au format numérique ! Et malgré des avis négatifs en Conseil supérieur de l'Éducation et de

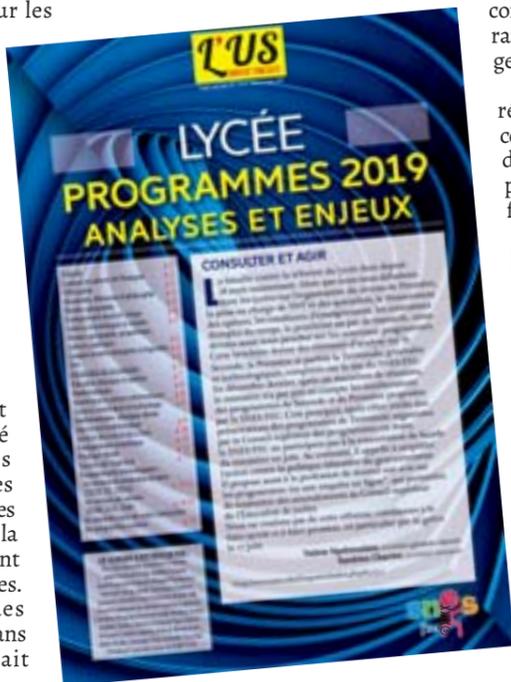
très nombreux amendements déposés par le SNES-FSU, les projets ont été publiés sans modification significative. Le SNES-FSU a analysé les programmes sur son site et dans une publication spéciale « programmes 2019 analyses et enjeux », en s'appuyant sur les avis des collègues qu'il a consultés lors du processus d'élaboration (www.snes.edu/-Actualites-generales-.html).

Aucun autre pays n'oserait réformer en profondeur un cycle complet d'éducation et de formation de sa jeunesse sans y consacrer plusieurs années de débats approfondis.

Le SNES-FSU fera le point avec les collègues tout au long de l'année scolaire sur la mise en œuvre de ces programmes en lien avec les nouvelles modalités d'évaluation au baccalauréat.

Il continue de demander une autre méthode de construction des programmes scolaires, démocratique, plus respectueuse de « l'expertise » enseignante et plus conforme aux intérêts des élèves. ■ Sandrine Charrier,

Supplément de 16 pages disponible sur le site du SNES-FSU : www.snes.edu



réforme Pilotage à vue pour le Grand oral

Après des mois de contestation, le ministère installe, au nom du dialogue social, un comité de suivi des réformes du lycée et du bac pour clarifier les modalités de l'examen et l'organisation du nouveau lycée.

On ne connaît encore que peu de choses des attentes et du mode de préparation du « Grand oral », pourtant présenté comme une grande innovation. Seul le rapport Delhay remis au ministre en juin dernier donne des indications sur les modalités éventuelles. Il décrit la manière de piloter tout l'enseignement de l'oral de la maternelle à la Terminale.

Les mystères du « Grand oral »

Parée de toutes les vertus, la pratique de l'oral pourrait résoudre toutes les inégalités sociales et scolaires aux dires de l'auteur, et ce, sans que jamais ne soient interrogées les conditions dans lesquelles cette prouesse serait possible. Comme pour le reste, l'organisation

reviendrait aux chefs d'établissement et à l'inspection, garants de la diffusion de « bonnes pratiques ». La future épreuve de bac se veut pour partie déconnectée des contenus car les connaissances en lien avec le programme « ne peuvent être l'objet principal de la phase d'entretien ». On évaluera aussi, entre autres, les « postures ». Le calendrier, pourtant, imposera de distinguer dans les programmes de spécialités les éléments exigibles à l'écrit et ceux qui pourront être évalués dans le cadre du « Grand oral », en fin d'année. Les préconisations du rapport Delhay ne semblent pas prendre en compte la réalité.

Un comité de suivi des réformes, pour quoi faire ?

Co-présidé par Pierre Mathiot, auteur du rapport sur le bac et le lycée et la cheffe de projet « bac 2021 » au ministère, le comité serait chargé, entre autres, d'étudier la mise en place du contrôle continu et du « Grand oral » pour l'année en cours. Compte tenu des incertitudes d'organisation de l'examen et des enseignements, il est bien difficile de penser que cela puisse constituer autre chose qu'un outil de pilotage à vue. ■ C. G.

Shopping de rentrée

Les rideaux de vos salles sont en lambeaux ? La photocopieuse de la salle des profs fait le bruit d'un A380 au décollage ? Les feutres sont sévèrement rationnés ? Vous avez trente-cinq élèves, ou plus ? Rien de tout cela ne changera à la rentrée. En revanche, vous découvrirez peut-être dans vos salles



des cadres estampillés « école de la confiance » avec les paroles de la Marseillaise, des drapeaux français et européens. Certaines entreprises n'ont pas perdu de temps et proposent depuis quelques jours les articles permettant de se conformer à l'article L. 111-1-2 de la loi Blanquer qui prévoit un tel étalage ostentatoire de signes patriotiques. 19 euros, 49 euros et même un lot de dix cadres à 149 euros, il y en a pour toutes les envies et tous les budgets. Le ministre a ses priorités. Elles sont à mille lieues de la réalité de nos conditions de travail.

Université d'été

des enseignant·e·s et de l'Éducation

Cette université d'été est née des luttes contre les réformes Blanquer. Ouverte à tous, elle a réuni de nombreux acteurs du monde éducatif à la Cartoucherie de Vincennes les 26-27-28 août derniers. Débats, projections, assemblées, concerts et autres événements se sont ainsi déroulés dans l'objectif d'engager la réflexion pour un projet éducatif alternatif aux politiques à l'œuvre ces dernières années. Trois axes organisaient les échanges : « Enseigner » sur le cœur des métiers de l'Éducation, « Dialoguer » sur les rapports entre l'école et la société, « Lutter » pour un autre projet d'école.

collège Renoncement et ségrégation

Établissements pour l'élite, établissements pour les autres ; d'unique, le collège qui vient n'aura plus que le nom.



Un collège 2019 qui entérine les inégalités sociales et territoriales, surchargé par un empilement de dispositifs plus ou moins justifiés.

Plusieurs chantiers sont en cours préparant différents types de collèges, présentés comme « en adéquation » avec leur public mais entérinant surtout la ségrégation sociale dans les établissements.

La loi Pour une école de la confiance a en effet créé des Établissements publics locaux d'enseignement international (EPLI) qui sélectionneront des élèves bilingues triés sur le volet. L'éducation prioritaire est suspendue aux préconisations du rapport Azéma-Mathiot, toujours non publié à ce jour. Si elles sont mises en œuvre, elles donneront le « la » à une éducation prioritaire réduite nationalement à sa vitrine « REP+ », tandis que la carte des REP serait gérée par les académies et donc vouée à s'étioler.

Ma cité va craquer

En parallèle, une liste de 80 « cités éducatives » a été annoncée pour la rentrée 2019 dans des quartiers politiques de la ville, sans que leurs enseignants soient vraiment consultés et informés. Le principal de collège devrait y piloter les écoles du réseau, ainsi que les relations avec les associations et les lieux culturels. Dans le même temps, la Troisième « prépa-métiers » remplace la Troisième « prépa-pro ». Or, cette nouvelle formule régressive vise à aiguiller davantage les élèves vers l'apprentissage dont les méfaits sont bien

connus pour cette tranche d'âge (discrimination, etc.).

S'il n'avait été supprimé de la loi Blanquer par les sénateurs, le cadre réglementaire des Établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux (EPLSF) aurait parfaitement convenu à ces « cités éducatives ». Cependant, le ministère n'a pas dit son dernier mot sur la question, puisqu'il a rendu publics deux rapports des inspections générales⁽¹⁾ favorables aux expérimentations d'« écoles du socle » déjà existantes.

Le premier préconise un cadre réglementaire pour les EPLSF et expose les réticences des personnels, notamment des professeurs de collège à qui l'on demande parfois d'enseigner à l'école primaire et sur des champs disciplinaires plus larges que les leurs.

Le rapport sur la gouvernance du premier degré est, quant à lui, enthousiaste, appelant à la « création d'un corps unique de professeurs de l'école du socle », ce qui en dit long sur la volonté de développer les échanges de service primaire-collège et la polyvalence des professeurs de collège.

Mauvaise orientation

Enfin, les professeurs devront assurer des missions relevant des compétences des Psy-ÉN et empiétant sur les horaires d'enseignements pour accompagner à l'orientation les élèves de Quatrième (12 heures) et de Troisième (36 heures). Le rôle du professeur principal s'alourdit encore, d'autant plus que la réforme du lycée génère un choix d'orientation de plus en plus stratégique.

Le SNES-FSU dénonce ce nouveau détricotage du collège pour toutes et tous et demande les moyens nécessaires pour faire réussir les élèves. ■
Anne-Sophie Legrand

(1) Rapport du GEE sur les expérimentations des écoles du socle (A. Burban et H. Schmidt) et rapport sur La gouvernance du premier degré (H. Schmidt et M. Weltzer).

internat

Au service d'une vision libérale

Le ministère a annoncé, le 1^{er} juillet, son objectif de créer quelque 240 « internats à projets » de trois types pour y accueillir 13 000 élèves supplémentaires d'ici 2022.

Actuellement, il existe 1 531 internats (222 400 places dont 40 000 vacantes). 100 « résidences à thèmes » seront développées, principalement en collèges ruraux ou de montagne (arts, sports, environnement, sciences...).

« Internat d'excellence », le retour

Il s'agit d'extraire les élèves méritants des quartiers populaires. Le modèle est celui déjà imaginé par Blanquer de 2009 à 2012. Il prévoit au moins un « internat d'excellence » par département alors qu'ils avaient été progressivement abandonnés. Le SNES-FSU dénonce leur

coût exorbitant (en moyenne 50 000 € la place – 100 000 € à Sourdun (93) contre 20 000 € en structure classique).

40 « campus pro » seront liés aux labels « campus des métiers » et susceptibles d'accueillir d'ici 2022 des jeunes, du CAP au BTS avec l'objectif de renforcer l'attractivité de la voie professionnelle. Jamais avare de formules, le ministre les a déjà baptisés « Harvard du pro ».

Des appels à projets seront lancés mais les budgets ne semblent pas assurés. La revalorisation annoncée de la « prime à l'internat » (actuellement 258 € annuels) n'est pas chiffrée et les fonds sociaux risquent d'être mis à contribution au détriment des familles en difficulté.

Un dispositif au service d'une idéologie

C'est un plan à plusieurs vitesses : d'un côté des structures classiques pour 1 300 internats, de l'autre, 240 labellisés « excellence » d'inspiration libérale



Une politique faussement méritocratique

renonçant à l'ambition de qualité pour tous. Il s'attaque aussi aux métiers. Il est question de « métiers de l'internat » et de profilage de postes, notamment de CPE. Les personnels sociaux et de santé sont complètement occultés.

Le SNES-FSU revendique une rénovation de tous les internats en concertation avec les collectivités pour améliorer partout les conditions matérielles d'accueil et leur dotation d'un encadrement éducatif et pédagogique de qualité. ■
Anne-Sophie Legrand, Olivier Raluq

inclusion

De la parole aux actes

Le député communiste S. Jumel a remis en juillet le rapport sur « l'inclusion des élèves handicapés dans l'école [...] de la République, quatorze ans après la loi du 11 février 2005 ».

La demande de création de la commission d'enquête reposait sur un constat sans appel : « Malgré les mesures annoncées au printemps 2018 par le Gouvernement dans la continuité de celles adoptées sous le quinquennat Hollande, la dernière rentrée scolaire a une nouvelle fois mis en lumière l'écart important qui subsiste entre les ambitions du législateur de 2005 [...] et la réalité vécue sur le terrain par les enfants et adolescents handicapés ». 150 personnes auditionnées et diverses visites plus tard, le bilan établi par les députés rejoint celui du SNES-FSU.

Le nombre d'élèves scolarisés est en constante augmentation, mais les difficultés sont nombreuses : manque de statistiques fiables, de moyens humains, de formation, d'accessibilité, de places dans les ULIS, des documents administratifs complexes, des délais de prise en charge longs, des inégalités sociales dans les parcours, des accompagnants dans la précarité.

Force de propositions

57 propositions visent à améliorer les indicateurs, à faciliter les démarches

DNB 2021

Parmi les chantiers annoncés cette année pour le collège par le ministre de l'Éducation nationale : une énième formule pour le DNB 2021.

Il a déclaré vouloir « favoriser l'engagement des élèves pour des causes altruistes » avec un DNB qui devra « prendre en compte les enjeux civiques » et a évoqué la place de l'oral qu'il faudrait développer, sans doute pour mieux préparer le Grand oral du bac. Si de réelles concertations s'ouvrent au sujet du Diplôme national du Brevet, le SNES-FSU proposera un examen plus en cohérence avec les apprentissages menés au collège et qui tiendrait compte de toutes les disciplines sans les hiérarchiser. Il demandera l'abandon du bilan de fin de cycle qui rend l'évaluation illisible et un oral dont les modalités de passation ne seraient plus définies au niveau local. Un cadre national doit demeurer comme pour le Baccalauréat. Il plaidera enfin vigoureusement pour la mise à plat du LSJN. ■

des familles, à mieux encadrer la scolarité (notamment les examens et leurs aménagements).

Concernant la scolarité ordinaire, les demandes du terrain sont confortées : nécessité de maintenir les divers modes de scolarisation, double décompte des élèves qui en relèvent à la fois dans l'ULIS et dans les effectifs de l'établissements (ce que devrait instituer la loi Blanquer), prise en compte des élèves bénéficiant d'une notification MDPH, mais aussi de ceux qui disposent de PAP ou de PAI, temps de formation et de concertation pour les personnels, évaluation du fonctionnement des Pôles inclusifs d'accompagnement localisés (Pial), meilleure reconnaissance du métier d'AESH...

Un bon point d'appui

L'adoption du texte à l'unanimité de la commission des affaires culturelles est un signal positif, mais il aurait été politiquement délicat pour les groupes parlementaires de s'opposer sur ce sujet délicat... La qualité du rapport est de toute façon un bon point d'appui pour poursuivre l'action syndicale sur ces questions, que nous élargissons toujours à l'ensemble des élèves à besoins éducatifs particuliers.

La circulaire de rentrée sur l'inclusion (voir le Guide pratique Rentrée 2019) montre qu'il y a encore beaucoup à améliorer pour qu'élèves et personnels puissent travailler dans des conditions satisfaisantes. ■ Valérie Sipahimalani

Numérique : peut mieux faire

Dans un rapport publié le 8 juillet, « Le service public numérique pour l'éducation » et sous-titré « Un concept sans stratégie, un déploiement inachevé » la Cour des comptes fait un bilan très mitigé du plan numérique lancé suite à la loi de refondation de l'École en 2013. Les collectivités territoriales ont investi, mais l'Éducation nationale n'a pas donné d'objectifs pédagogiques clairs ni formé les personnels. Pour les sages de la rue Cambon, le ministère aurait par exemple dû donner des orientations quant au renouvellement papier ou numérique des manuels avec la réforme du lycée plutôt que de laisser les Régions arbitrer sur des questions pédagogiques.

1/3

Un enfant sur trois ne part pas en vacances.



conditions de rentrée La dégradation se poursuit

Malgré l'annonce stratégique du renoncement à supprimer 50 000 emplois dans la Fonction publique la politique d'austérité se poursuit et détériore le service public de l'Éducation nationale : 5 250 suppressions d'emplois en deux rentrées, des réformes idéologiques et précipitées dégradent les conditions d'enseignement pour les élèves et les personnels (effectifs, réformes des programmes, achat de manuels, heures supplémentaires...).

effectifs STOP !

À la rentrée 2018 Jean-Michel Blanquer prétendait supprimer 2 600 emplois dans le second degré public « sans impact sur les moyens d'enseignement ». Il récidive cette année en dissimulant la masse des 2 650 suppressions (votées par le parlement) par une augmentation du volume des heures sup équivalente à 2 085 emplois. Le décret permettant d'imposer deux HSA aux enseignants sert bien à compenser la suppression d'emplois.

Moins de profs, plus d'élèves

Le ministère affirmait créer 141 équivalents temps plein dans l'académie de Versailles. Dans la vraie vie ce sont 43 emplois qui sont supprimés. Le +50 affichés à Bordeaux devient un -67 en réalité. Quant à Lille, les suppressions y bondissent de 149 à... 287 !⁽¹⁾

La situation est d'autant plus violente que les effectifs du second degré vont augmenter à chaque rentrée scolaire entre 2019 et 2023. En 2019, +34 000. +27 800 en 2020 et +30 000 en 2021, soit 90 000 élèves supplémentaires sur trois ans.

À la rentrée, la hausse se concentrera en Sixième (+10 800 élèves) et en Quatrième (+19 300 élèves, génération 2006 la plus nombreuse depuis 1981).

Dans les lycées, la stabilisation est momentanée : -1 600, mais hausse modérée dès 2020 (+5 000 élèves) avant l'explosion prévue en 2023.

Les décisions budgétaires font mal dans les établissements. Les seuils d'ouverture de classe sont en augmentation. Dans l'académie de Toulouse, le nombre de divisions en lycée est calculé sur la base de 36 élèves par classe. Dans les collèges « ordinaires » de la Meuse ce sera 30 minimum (25 en REP).

En Moselle, hors REP+, on assiste cette année à la disparition totale du critère



de « fragilité sociale » pour abonder les dotations. En Meuse, l'italien et le latin sont en voie de disparition. L'option latin a disparu dans 1/3 des collèges de Savoie. L'offre de formation s'appauvrit.

Pour faire tourner la machine, le ministre a décidé de pressurer les personnels en leur imposant davantage d'heures supplémentaires au mépris de la charge de travail, de la fatigue et de la perte de sens professionnel. Dans le Tarn-et-Garonne le volume d'HSA en collège bondit de 20 %.

Le SNES-FSU réclame l'abandon de la politique d'austérité budgétaire car le pays a besoin de réformes pédagogiques progressistes, c'est-à-dire ambitieuses pour tous ! Il faut de vrais pré-recrutements pour avoir les personnels suffisants pour les mener. Les politiques actuelles mènent à l'abandon scolaire des plus fragiles et à la délégitimation de l'Éducation nationale pour mieux mener sa privatisation. C'est le projet des réactionnaires qui nous gouvernent. ■

Grégoire Frackowiak

1. Chiffres réels provenant des sections académiques auprès des Comités techniques académiques (CTA).

à Versailles « Sérénité »... ou mépris ?

Sérénité. Le mot était sur toutes les lèvres au rectorat. Pas de problèmes d'emploi du temps, pas de classes qui débordent... Mais ces éléments de langage ne résistent pas longtemps à la confrontation avec le réel.

Dès janvier 2019, la section académique avait dénoncé l'augmentation vertigineuse des heures supplémentaires (+6% en collège, +5% en lycée), une forme d'anticipation du décret imposant deux heures supplémentaires qui a été promulgué quelques mois plus tard. En parallèle, peu de postes ont été créés alors même que les effectifs augmentent fortement (+5 676). Le cocktail est explosif : en collège, il y aura 4 159 élèves supplémentaires par rapport à la rentrée 2018, la dotation académique diminue de 264 heures postes mais le nombre d'heures supplémentaires augmente : +1 324 HSA. Autrement dit, c'est l'équivalent de neuf

nouveaux collèges dans l'académie qui ouvrent sans profs..., mais avec des heures supplémentaires !

Sur le terrain

Localement, dans les départements et les établissements, les conséquences de cette situation se sont rapidement fait sentir. Dans les Yvelines, en collège, les effectifs augmentent (+1 026 élèves)



La rentrée Blanquer en chiffres

- 5 250 suppressions d'emplois dans le second degré public en deux rentrées dont 2 650 en 2019.
- Effectifs élèves second degré : +34 000 en cette rentrée, +90 000 dans les trois ans à venir.
- Dépense intérieure d'éducation (DIE) : 6,7 % du PIB en 2017* ; 7,7 en 1996. À engagement constant, le budget du ministère de l'Éducation nationale disposerait de 12 milliards de plus !
- Pas de créations de postes de CPE.
- 646 stagiaires de moins affectés dans le second degré.

* Dernières données disponibles

mais les heures postes diminuent - l'équivalent de treize postes de certifiés ! -, et les heures supplémentaires augmentent (+510 HSA). Les équipes ne sont pas restées sans réaction face à cette dégradation des conditions d'enseignement : par exemple, la section SNES-FSU du collège les Molières (Les Essarts-le-Roi) a organisé plusieurs actions (grève, « collège mort », refus d'être professeur principal à la rentrée et, en fin d'année, débat sur le principe d'une année blanche en terme de projets).

Dans le département des Hauts-de-Seine, le passage à deux HSA supplémentaires a fragilisé des postes qui sont passés en complément de service. Et un peu partout dans l'académie, le chantage du type « dédoublements contre HSA » s'est développé, preuve que les heures supplémentaires sont aussi un redoutable outil de management.

Comment afficher une forme de sérénité face à une telle rentrée ? La section académique affiche, elle, sa combativité et organisera les actions nécessaires dès la rentrée. ■

Section académique de Versailles

à Bordeaux Manuels de survie

L'annonce tardive par le gouvernement des programmes et des modalités des épreuves du bac va placer les enseignants en lycée dans une situation délicate en cette rentrée. D'autant plus en Nouvelle Aquitaine où les élèves risquent de ne pas avoir de manuels.

La région, sous prétexte qu'une somme de 200 euros sera allouée aux familles, annonce à qui veut l'entendre la « gratuité » des manuels. Mais elle montre beaucoup moins d'empressement à répondre au courrier envoyé par la section académique qui demandait certains éclaircissements.

Des disciplines devront-elles renoncer au remplacement des

manuels ou fera-t-on supporter le reste à charge aux familles. Des critères financiers planteront peut-être la liberté pédagogique des professeurs qui se verront imposer les manuels. Pour rajouter enfin du désordre à la confusion, nous ne savons toujours pas qui prendra en charge au final l'achat de ces manuels, les associations de parents étant très réticentes à participer à cette usine à gaz.

Absence de concertation, désengagement de l'état, abandon des classes populaires du système scolaire, le gouvernement, lui, ne change ni de méthode ni de manuel. ■

Jean-Pascal Méral

à Strasbourg Prête-moi ton manuel



En 2019, la rentrée des lycées du Grand Est se fera sans manuel... En effet, 85 % des établissements de la région ont « accepté » de basculer dans le dispositif « Lycée 4.0 » avec des manuels numériques. Après deux ans d'expérimentation sans bilan, la Région a décidé une généralisation. Pourtant, les lycées expérimentaux (volontaires ou non) ont dû essuyer les plâtres : livraison des ordinateurs étalée sur quatre mois, wifi aléatoire, formation insuffisante. Malgré les demandes répétées du SNES-FSU d'établir un bilan, de respecter le volontariat et de réfléchir aux aspects pédagogiques, c'est la précipitation. Les travaux dans les établissements ont dû avoir lieu durant l'été - nous aurons la surprise à la pré-

rentrée... -, la livraison des portables est prévue vers le 15 septembre - on est prié d'y croire ! - et le choix des manuels numériques s'est fait en fonction des versions papier.

Tout cela compliquera le travail, en plus de la réforme du bac et des programmes. Pour les élèves, la généralisation n'aura pas de coût financier direct, les ordinateurs sont mis à disposition. Néanmoins, on s'attend déjà à un moindre investissement dans les salles informatiques, pourtant nécessaire pour des usages spécifiques. La région annonce un coût de 24 millions pour cette rentrée mais, dans beaucoup d'établissements, on anticipe déjà une hausse du crédit photocopies... ■

Arnaud Sigris

rapport Delevoye Retraites solidaires en danger

Le rapport remis le 18 juillet confirme la volonté gouvernementale de créer un régime de retraites unique fonctionnant par points.

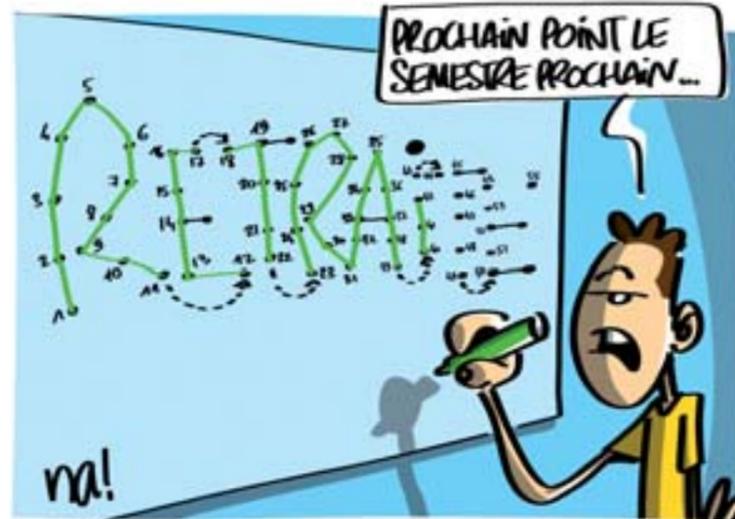
avec les nouveaux paramètres, elles montrent une dégradation encore plus importante pour la retraite calculée en intégrant la totalité de la carrière.

Quelle transition ?

La transition se ferait sur une dizaine d'années, donc entre les générations 1963 et 1973. Si le rapport évoque « la conservation des droits acquis dans l'ancien système » jusqu'en 2025 rien ne garantit réellement ce maintien. Par ailleurs, les conditions de la conversion restent floues. Pour les fonctionnaires, l'application de la règle des six derniers mois pour calculer les droits acquis de tous en 2025 n'est pas explicitée. Le rapport note par ailleurs la « nécessité d'être à l'équilibre au moment de la bascule dans le nouveau régime », ce qui signifie que, d'ici 2025, de nouvelles mesures pourraient être prises (par exemple un âge pivot dès 2021).

Une majoration de pension de 5 % par enfant pour un seul parent remplacerait les différents droits familiaux actuellement existants. En effet, dans le nouveau système par points, les bonifications en annuités disparaîtront, de même que la majoration de pension pour trois enfants. Le haut-commissariat confirme que cela fait perdre aux parents de trois enfants mais prétend que cela redistribue sur tous les autres et qu'au final c'est du plus pour les droits familiaux et pour les femmes.

Or, en première analyse, il apparaît que les bonifications, dans le public, et les majorations de durée d'assurance dans le privé, qui permettaient d'annuler ou réduire les décotes, ne seront



Derrière les discours lénifiants sur l'équité et la complexité apparente du nouveau système, la retraite par points programme une baisse des pensions par rapport aux salaires.

pas compensées par les 5 % de majoration sur la pension des assurées.

Peu de choses sont dites du nécessaire aménagement des fins de carrières. Une « retraite progressive » (c'est-à-dire une liquidation partielle de sa retraite pour continuer à travailler à temps partiel) serait possible, ce qui serait une nouveauté dans la Fonction publique.

Liquidation du Code des pensions ?

Le Premier ministre va maintenant recevoir les organisations syndicales pour « construire la méthode et le calendrier de concertation ». Il est probable que le débat parlementaire ait lieu après les élections municipales. Le SNES s'opposera, avec la FSU, à toute tentative d'abandon du Code des pensions,

Simulation Delevoye : la grosse ficelle

Si le HCCR n'a pas osé produire les simulations concernant les enseignants, il a tenté pour d'autres salariés de produire des simulations avantageuses pour son projet. Pour ce faire, il a considéré que dans le système actuel, 43 ans de cotisations pour la génération 1973 et les suivantes n'étaient pas suffisantes pour obtenir un taux sans décote et donc il augmente artificiellement cette durée : « Pour la comparaison des effets hors/avec système universel (...) la durée d'assurance requise est prolongée à 43 ans et 6 mois pour la génération 1980 et 44 ans et 3 mois pour la génération 1990 comme l'âge de taux plein décalé respectivement à 65,4 et 66,25 ans. » Du rêve gratis : voilà la magie du nouveau système ! ■

élément du statut et à toute individualisation de la retraite. La FSU alerte déjà sur une baisse généralisée et drastique d'une majorité des pensions dès lors que l'objectif affiché du nouveau système est de bloquer le financement des retraites à son niveau actuel alors que le nombre de retraités va augmenter. ■ Erick Staëlen

L'âge légal de départ serait maintenu à 62 ans mais un âge de taux plein (dit âge pivot) serait créé à 64 ans, avec 5 % de décote par année manquante.

La valeur d'achat du point serait fixée à 10 euros et celle de service à 0,55 euro annuels pour une liquidation de sa pension à l'âge du taux plein. Sur l'évolution de la valeur de service du point une fois que le nouveau régime serait en place, deux mécanismes sont cités, créant incertitude et opacité :

- la valeur de service pourra varier en fonction de l'évolution des paramètres économiques et démographiques ;
- l'âge de taux plein pourra être reculé, faisant varier de fait la valeur du point (par exemple, en cas de recul d'un an, les 0,55 euro ne seraient plus obtenus à 64 mais à 65 ans).

Le SNES-FSU avait déjà publié en mai dernier sur son site des simulations en utilisant les données des régimes complémentaires Arrco et l'Agirc (<https://www.snes.edu/le-rapport-Delevoye.html>). Actualisées



« Pour peser dans le débat public »

retraités Une rentrée dans l'action

20 juin 2019 : 200 000 cartes-pétitions signées pour interpeller E. Macron, qui a, une nouvelle fois, refusé de recevoir les représentants du groupe des 9.



Les retraités dans la rue à Paris, pour défendre leur pouvoir d'achat.

Les retraités avaient pourtant bien des revendications, sur leur pouvoir d'achat en particulier. Ils protestent toujours notamment contre la sous-indexation des pensions, qui ampute un peu plus leur niveau de vie. Le Conseil d'orientation des retraites (COR) atteste de cette dégradation (baisse de 1,5 point entre 2017 et 2018) et annonce un retour aux années difficiles d'avant 1980. En juillet 2019, le Comité de suivi des retraites « réitère son appel à apporter une attention particulière aux règles d'indexation des pensions [...] dans le cadre du futur système de retraite, afin d'assurer un meilleur partage de la croissance entre actifs et retraités ». Pourtant, le rapport Delevoye choisit de maintenir l'indexation sur les prix, facteur de baisse des pensions.

La colère des retraités est légitime.

Aussi entendent-ils poursuivre la mobilisation, dans le cadre du groupe des 9, avec une journée nationale d'action déconcentrée le mardi 8 octobre. La réunion du 6 septembre en précisera les modalités.

Tous ensemble

Les retraités protestent aussi contre la diminution, voire la suppression, de Services publics (Poste, centres de soins, guichets...). Ils s'inquiètent de

la situation désastreuse des EHPAD et de l'aide à domicile et agiront pour une « loi autonomie » qui répondent aux besoins.

Les retraités SNES-FSU prendront aussi toute leur place aux côtés des actifs dans les mobilisations de rentrée et en particulier dans la bataille des retraites.

Pour les retraité-e-s, donc, une rentrée sous le signe de l'action. ■ Marjolène Cahouet

assurance chômage Le coup monté de l'exécutif

Le gouvernement a publié le 28 juillet le décret réformant l'assurance chômage. Cette réforme organise des reculs considérables pour les chômeurs et transforme profondément la gouvernance du système.

Il y a un an, le premier ministre avait obligé les partenaires sociaux à renégocier la convention d'assurance chômage. Il exigeait 3,9 Mde « d'économies » d'ici 2022 et la création d'une règle de bonus-malus sur les cotisations patronales pour sanctionner et dissuader la multiplication des « contrats courts ». Sans surprise, ces injonctions, chacune à leur manière, ont braqué les syndicats et le patronat. Tout avait été préparé par le gouvernement pour que la négociation entre partenaires sociaux échoue, ce qui s'est finalement produit en février. Le gouvernement a profité de cette situation qu'il a largement créée pour « reprendre la main », critiquer la démocratie sociale et franchir une étape supplémentaire de recul du paritarisme.

Le gouvernement a profité de cette situation qu'il a largement créée pour « reprendre la main », critiquer la démocratie sociale et franchir une étape supplémentaire de recul du paritarisme.

Pauvres chômeurs

Concrètement, à partir de novembre, il faudra avoir travaillé 6 mois pendant

les 24 précédents contre 4 sur 28 aujourd'hui pour avoir accès à une indemnisation ; il faudra, après une première période de chômage, avoir repris un emploi pendant six mois contre un, aujourd'hui, pour prolonger les droits initiaux d'indemnisation ; l'allocation ne sera plus calculée sur le salaire journalier moyen mais sur le salaire mensuel (ce qui défavorise ceux qui n'ont pas eu un emploi en continu sur les 28 derniers mois) ; et les plus hautes indemnisations seront réduites de 30 % au bout de six mois.

Selon les projections de l'Unédic, les nouvelles règles entraîneront une diminution du nombre de chômeurs ayant droit à une indemnisation et une réduction de la durée et du montant de l'indemnisation. Parallèlement, le timide bonus-malus contre le recours excessif des employeurs aux CDD n'entrera en vigueur qu'en 2021.

L'exécutif durcit ainsi considérablement les règles d'indemnisation des chômeurs, pour les « inciter » davantage à reprendre un emploi, selon la logique libérale

qui consiste à faire croire que le niveau de chômage résulte de la mauvaise volonté des chômeurs. Mais il en profite aussi pour étatiser l'assurance chômage car désormais la revalorisation des allocations découlera d'un arrêté ministériel et non plus d'une décision des partenaires sociaux au sein du conseil d'administration de l'Unédic. ■ Hervé Moreau

JE ME SYNDIQUE AU SNES-FSU — DEMANDE D'ADHÉSION

Coupon à remettre au représentant du SNES-FSU de votre établissement ou à envoyer au siège du SNES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13

Nom _____
Prénom _____
Sexe : H F Date de naissance _____
Adresse _____
Complément d'adresse _____
CP _____ Localité _____
Courriel _____
Téléphone _____
Catégorie _____ Échelon _____
Discipline _____
Nom de l'établissement _____
CP étab. _____ Ville étab. _____

ADHÉREZ EN LIGNE
sur **www.snes.edu**

Vous avez la possibilité de renseigner et éditer votre bulletin d'adhésion, l'imprimer pour le remettre au trésorier de votre établissement ou payer en ligne si vous le souhaitez.

Cliquez sur « Adhérer au SNES »

ou flashez :

Le SNES-FSU ne fonctionne que grâce aux cotisations de ses adhérents. La cotisation peut être mensualisée en 10 prélèvements en parvenant au SNES-FSU avant le 15 octobre. Elle donne droit à un crédit d'impôt de 66 % de son montant dont bénéficient tous les adhérents, qu'ils soient imposables ou non.

migrants Déni de solidarité

Cette année encore, les États de l'UE ont bafoué le droit international en refusant de secourir des migrants naufragés en Méditerranée.

Ces femmes et ces hommes, partis sur des bateaux de fortune, au péril de leur vie, dans l'espoir d'une vie meilleure, ont fui les atrocités des camps libyens. De très nombreuses sources dénoncent les crimes contre l'humanité perpétrés à grande échelle dans ces camps avec le soutien de l'État et le financement de l'UE. Pour ces naufragés, les droits élémentaires sont refusés, le droit international maritime ne semble pas devoir s'ap-

pliquer, et rien n'est fait par les pouvoirs publics pour leur porter secours.

Pas chez nous

Les ONG qui s'y risquent sont même empêchées et poursuivies, comme l'a montré au début de l'été l'arrestation en Italie de Carola Rackete, la capitaine du bateau de secours Sea Watch 3.

Il est facile de blâmer un gouvernement italien d'extrême-droite qui revendique de telles politiques. Mais force est de constater que la France n'a pas ouvert ses ports et n'a proposé d'accueillir qu'une poignée de migrants, après maintes hésitations.

Les réfugiés vivent dans des conditions déplorables et les campements de misère ne cessent de se reformer : dans la jungle de Calais, à Vintimille,

Des droits humains bafoués



à Paris dans le 18^e arrondissement. À Mayotte, département ultramarin, la situation est encore plus dramatique, puisque même le droit du sol français ne s'applique plus.

La France ne peut accepter que les droits humains soient bafoués, sur son territoire comme ailleurs, et le SNES-FSU continuera de porter ses exigences, notamment en matière d'accueil et d'éducation pour tous. ■ Aurélie Sarasin

Hong Kong Au nom de la démocratie

Hong Kong vit depuis plus de deux mois un mouvement de contestation sans précédent.

Cette ancienne colonie britannique qui avait été rétrocédée à la Chine en 1997 sous le régime « un pays, deux systèmes » autorise des libertés dont ne jouissent pas les citoyens de la Chine continentale.

Le modèle chinois remis en question

Le mouvement est parti du rejet d'un projet de loi, désormais suspendu, qui visait à autoriser les extraditions vers la Chine. Il s'est élargi, au fil des semaines, à un ensemble de revendications visant à préserver la *statu quo*, c'est-à-dire le statut particulier de ce territoire, le tout sur fond d'inquiétude due à l'ingérence et aux menaces grandissantes de Pékin, auquel il faut ajouter l'intransigeance de Carrie Lam, cheffe de l'exécutif hongkongais.

Cinq revendications

Face à la grève générale du 5 août, les autorités de Hong Kong ont intensifié leur politique de répression caractérisée par des violences policières et des violations des droits humains. Les

partisans de la démocratie exigent que le gouvernement abroge définitivement le projet de loi en matière d'extradition, revienne sur les termes employés pour décrire les affrontements du 12 juin, qui avaient été qualifiés d'« émeutes » et libère les manifestants arrêtés arbitrairement. Ils demandent aussi l'instauration du suffrage universel ainsi que l'ouverture d'une enquête indépendante concernant les violences policières et les abus de pouvoir.

Le mouvement syndical l'action

L'Association des professionnels de l'éducation de Hong Kong (100 000 adhérents du pré-primaire à l'enseignement supérieur) avec laquelle le SNES-FSU a établi des contacts lors du Congrès de l'Internationale de l'Éducation à Bangkok, est fortement impliquée dans le mouvement. Pour ce qui concerne la grève générale du 5 août, Chak Fong Tim, vice-Président de l'Association, précise « qu'il est certes difficile de savoir combien de personnels enseignants étaient dans les rues pendant cette période de vacances scolaires, mais le 18 août, il y avait plus de 1,7 million de manifestants pacifiques, ce qui représente 1/4 de la population, sous une pluie battante ». La détermination est sans faille pour défendre la démocratie. ■ Odile Cordelier



Congrès de l'Internationale de l'Éducation

Le Congrès de l'Internationale de l'Éducation s'est tenu à Bangkok du 18 au 26 juillet. La délégation du SNES-FSU, composée de cinq représentants, a participé à cet événement qui regroupait 1 400 délégués et observateurs.

Avec pour slogan principal « Les éducatrices et éducateurs et leurs syndicats prennent l'initiative », les débats sur les quarante motions présentées ont essentiellement porté sur les quatre thématiques suivantes : défense et promotion de la profession enseignante partout dans le monde, rôle émancipateur de l'éducation, promotion de la démocratie, des libertés et des droits syndicaux particulièrement malmenés dans bon nombre de pays et défense d'un enseignement public de qualité financé par des fonds publics. On notera que les débats du Congrès ont davantage traité de la question du « renouveau syndical » dont l'objectif est de renforcer les capacités d'intervention des syndicats en favorisant le renouvellement des équipes militantes, notamment l'accès des jeunes et des femmes au militantisme et à des postes à responsabilité au sein des organisations syndicales. Parmi les questions que le Congrès a travaillées, figurent aussi la mise en œuvre des objectifs de développement durable, l'impact des nouvelles technologies dans le secteur de l'éducation, la nécessité d'amplifier la lutte contre la marchandisation et la privatisation de l'éducation et la question des mobilisations de la jeunesse pour la transition écologique et la justice climatique.

Le SNES-FSU avec le SNUipp-FSU ont présenté des amendements à un certain nombre de motions. Des résolutions d'urgence concernant la situation à Hong Kong, à Djibouti et dans les écoles en Afrique ont été adoptées ainsi que deux textes sur les politiques menées par Trump et Bolsonaro. Nous reviendrons plus en détail sur ce Congrès dans une prochaine LUS. ■



Publicité

LES PROFESSIONNELS DE L'ENSEIGNEMENT NOUS FONT CONFIANCE. ET POURQUOI PAS VOUS ?

POUR LES ADHÉRENTS Club Enseignants

-20%
SUR VOTRE ASSURANCE AUTO OU HABITATION

-10%*
SUR VOTRE ASSURANCE VIE PRO

Retrouvez nos offres sur gmf.fr/enseignement

GMF 1^{er} ASSUREUR DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC

GMF ASSURÉMENT HUMAIN

Karine, enseignante.

GMF 1^{er} assureur des Agents du Service Public : selon une étude Kantar TNS de mars 2018.
*Offre réservée aux adhérents du Club Enseignants (service proposé par la société ECOOREAMS - R.C.S. Tours 512 724 311). Pour toute première adhésion à GMF par la souscription d'un contrat AUTO PASS ou habitation DOMO PASS entre le 05/01/2019 et le 31/12/2019, réduction de 20 % appliquée sur la 1^{re} cotisation annuelle du contrat souscrit. Offre valable une seule fois non cumulable avec toute autre offre promotionnelle en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.
**Offre réservée aux adhérents du Club Enseignants (service proposé par la société ECOOREAMS - R.C.S. Tours 512 724 311). Pour toute souscription d'un contrat VIE PRO entre le 01/01/2019 et le 31/12/2019, réduction de 10 % appliquée sur la cotisation annuelle du contrat souscrit. Offre non cumulable avec toute autre offre promotionnelle en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.
Conditions et limites des garanties de nos contrats AUTO PASS, habitation DOMO PASS et Accidents & Famille en agence GMF. Les Conditions Générales et la Convention d'assistance de ces contrats sont consultables sur gmf.fr.
LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 091 140 R.C.S. Touraine - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92200 Levallois-Perret et sa filiale GMF ASSURANCES, Adresse postale : 41930 Orléans Cedex 9

